

DECISION 01-2024

DEMANDE DE SUBVENTION Animation Natura 2000 Salève 2024

VU les articles L5711-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Présidente du Syndicat Mixte du Salève, Madame Badia CHALEL, en vertu d'une délégation du conseil syndical formalisée par la délibération n°55_2020 du 21 octobre 2020 ;

Vu la délibération n° 01_2024 en date du lundi 29 janvier 2024 demandant à la région Rhône-Alpes Auvergne, la poursuite de l'animation du site Natura 2000 du Salève pour l'année 2024

Considérant que le Syndicat Mixte du Salève est opérateur Natura 2000 du site du Salève FR8201712, il est responsable de l'animation du DOCOB. Nombreuses mesures sont programmées pour l'animation 2024 avec notamment la poursuite de suivi et d'inventaires, l'assistance aux évaluations d'incidences, etc.

Considérant que les montants sollicités pour la subvention permettront de poursuivre l'animation du site Natura 2000 du Salève jusqu'à la fin 2024. Le plan de financement prévisionnel maximum sera le suivant :

Montant total Animation Natura 2000 Salève	Financement Région	Financement UE
20 193.36 €	10 096.68 €	10 096.68 €

Considérant que l'animation consiste en :

1. Gouvernance et concertation

Les Contrats Natura 2000

Pour faciliter la compréhension et ne pas perdre les communes ou les particuliers, nous n'avons pas relancé de contrat cette année. La nouvelle structure porteuse en 2025 pourra lier des liens avec les propriétaires du Massif et lancer des contrats.

1. Les Contrats Natura 2000 : 0 jours - 0 heures – 00.00 €

2. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB



L'année 2024 sera la dernière année avant la reprise de la compétence d'animation Natura 2000 par la Région. Dans ce cadre, nous souhaitons une continuité de l'animation sur notre site et prévoyons plusieurs réunions d'échanges avec le ou la nouvelle animatrice du territoire pour faire des points sur les connaissances et travaux réalisés ou à faire. Nous réaliserons également des visites de terrains et rencontre avec les usagers du territoire.

Pour que la passation se fasse au mieux, quelques jours seront consacrés à l'extraction des éléments constituant le dossier Natura 2000.

De plus, la technicienne actuelle du Syndicat mixte du Salève assurera la réalisation du bilan d'activité annuel et rédigera son rapport.

2. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB : 12 jours - 84 heures – 2 217.60 €

3. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

Les suivis faune par pièges photographiques (15 jours)

Depuis plusieurs années un suivi faune sauvage est mis en place par pièges photographiques. Les quatorze pièges photographiques posés permettent à la fois de détecter la présence d'espèces patrimoniales comme le lynx ou le loup dans le site Natura 2000, mais également d'évaluer la fréquentation humaine de ces espaces naturels. En 2022, deux de ces espèces patrimoniales ont été détectées grâce à ce système. En 2023, nous constatons toujours la présence d'un loup sur nos pièges, mais avons perdu les traces du Lynx. Les pièges sont posés et relevés une fois par mois. Puis, la technicienne effectue un visionnage et enregistrement des données. Nous souhaitons donc poursuivre ce suivi en 2024.

Suivi des sites à Sabot de Vénus (2 jour)

L'opérateur assure le suivi du site à Sabot de Vénus depuis 2008, sur deux stations qui se situent à Archamps et à Beaumont. Archamps se compose d'un site haut et d'un site bas. Chaque station est visitée au minimum 1 fois dans la saison pour effectuer un relevé de présence de l'espèce pied par pied, sa floraison et son état de conservation. Ensuite, les données sont traitées pour connaître le taux de floraison par station.

Suivi des sites d'orchidées remarquables (1 jour)

Jusqu'en 2019, l'opérateur assurait un suivi irrégulier des sites d'orchidées remarquables du Salève. Depuis 2019 un suivi plus exhaustif de deux sites est réalisé par l'ONF est planifié sur 5 ans. Il s'agit du site de Monnetier-Mornex ayant fait l'objet d'un contrat de restauration en 2009 et 2019 ainsi que le site du Coin à Collonges-sous-Salève ayant fait l'objet d'un contrat de restauration en 2010 et 2019. La technicienne assurera la bonne mise en place de celui-ci et intégrera les résultats et recommandation dans la suite des actions en faveur de la conservation et valorisation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire.

Inventaire des pelouses à orchidées du Petit Salève (1 jours)

Dans le cadre d'un travail réalisé sur les pelouses sèches du Petit Salève par un étudiant en 2022, une cartographie fine des habitats des milieux ouverts à enjeux a été réalisée. Nombreuses recommandations de gestion ont été proposées. L'une d'entre elle est de suivre la flore d'intérêt communautaire ou flore typique des pelouses sèches tels que les orchidées au printemps afin d'affiner les inventaires trop tardifs de l'année 2022. En plus d'être un site Natura 2000, le Petit Salève est classé Arrêté Préfectoral de Protection Biotope.



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 074-257401950-20240129-D001_2024-DE



Des enjeux forts sont présents notamment avec la présence de flore remarquable, uniques stations du département, mais aussi au vu des pratiques pastorales trop intensives.

3. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques : 19 jours - 133 heures – 3 511.20 €

4. Information, sensibilisation et communication

Pour la dernière année d'animation, la technicienne en partenariat avec la Maison du Salève proposera des chantiers participatifs pour sensibiliser la population locale aux enjeux des habitats d'intérêts communautaires et leurs espèces spécifiques (Mares à Chara).

De plus, elle assurera la communication autour des actions menées, des habitats et espèces (articles de presses, bulletins municipaux, Facebook ou autres).

Le projet d'éco-gardes volontaires sur le massif du Salève a été lancé en 2023 dans le but de sensibiliser en direct les usagers des enjeux spécifiques de notre massif. Ce dispositif bien accueilli a été un succès avec plus d'une 20ème de bénévoles, de nombreuses heures d'échanges et des relevés d'infractions. Un travail entre les agents assermentés de l'ONF et les éco-gardes a ainsi été mené durant une journée de forte fréquentation du Salève. Au vu de ce succès, des jours seront donc dédiés à une nouvelle saison de recrutement et à la mise en œuvre de ce grand projet.

4. Information, sensibilisation et communication : 20 jours - 140 heures - 3 696.00 €

5. Veille foncière

Avec une forte pression d'urbanisation et agricole notre territoire bien qu'il soit naturel est convoité par de nombreux acheteurs. Une veille foncière est en place afin d'acquérir lorsque c'est possible ou d'informer les futurs acheteurs des enjeux de conservation de notre patrimoine naturel.

5. Veille foncière : 2 jours - 14 heures – 369.60 €

6. Évaluation d'incidences

Depuis plusieurs années, nous avons des événements sportifs récurrents qui se déroulent sur le massif. En plus de ces demandes, de nouvelles courses voient le jour chaque année.

Plusieurs projets de travaux en alpage vont également être abordés durant l'année.

6. Évaluation d'incidences : 4 jours - 28 heures – 739.20 €

7. Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques

Le site du Massif du Salève est classé Natura 2000, APPB et ENS. En plus de la politique Natura 2000 de la Région, il comporte la politique européenne et de l'Etat sur les Programme Agro-Environnemental et Climatique, la politique agricole de la Région avec le Plan Pastoral Territorial, ainsi que la politique d'alpage du Conseil Départemental et sa nouvelle politique des Espaces Naturels Sensibles. Le Syndicat mixte du Salève a

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE – Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral – ArchParc –
74160 ARCHAMPS

Adresse postale : SYNDICAT MIXTE DU SALEVE - Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral –
Archparc - 74166 ST JULIEN EN GENEVOIS Cédex

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Salève : info@syndicat-mixte-du-saleve.fr Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Salève : info@maisondu-saleve.com. Site Internet : www.maisondu-saleve.com



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 074-257401950-20240129-D001_2024-DE



lui aussi pu développer sa propre ambition politique de préservation du patrimoine paysager et naturel avec le programme des Vergers de haute tiges.

De plus, le territoire de l'opérateur est découpé en plusieurs collectivités territoriales tels que les communautés de communes qui se sont saisies de quelques compétences liées à l'environnement. Quelques jours seront dédiés à l'articulation des politiques et des acteurs pour que tous retrouvent leur place et comprennent bien la nouvelle organisation Natura 2000.

7. Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques : 2 jours - 14 heures – 369.60 €

8. Gestion administrative et financière

Enfin, la technicienne se portera présente aux diverses réunions Natura 2000 organisées par la Région.

8. Gestion administrative et financière : 2 jours - 14 heures – 369.60 €

TOTAL : 61 jours – 427 heures – 11 272,80 €

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE – Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral – ArchParc –
74160 ARCHAMPS

Adresse postale : SYNDICAT MIXTE DU SALEVE - Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral –
Archparc -74166 ST JULIEN EN GENEVOIS Cédex

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Saleve : info@syndicat-mixte-du-saleve.fr Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Saleve : info@maisondu-saleve.com. Site Internet : www.maisondu-saleve.com



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

	Dépenses de personnel, déplacements et coûts indirects	Prestation de service, sous-traitance	Total	% du budget total	Estimation du % de l'année 2023 par catégorie
Dépenses Vie du DOCOB <ul style="list-style-type: none">- Assistance aux évaluations d'incidence- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, mise à jour du DOCOB- Bilan d'activité, rapportage- Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques	3 991.68 €		3 991.68 €	20 %	13 %
Dépenses Suivi administratif et financier du site	369.60 €		369.60 €	2 %	4 %
Dépenses Actions de préservation de la biodiversité : <ul style="list-style-type: none">- Actions d'information, sensibilisation et communication- Amélioration de la connaissance (études, inventaires, suivi scientifique, diagnostics...)- Veille foncière	9 091.44 €	6 666.00 €	15 757.44 €	78 %	83 %
TOTAL	13 452.72 €	6 666.00 €	20 118.72 €	100 %	100 %

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE – Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral – ArchParc –
74160 ARCHAMPS

Adresse postale : SYNDICAT MIXTE DU SALEVE - Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral –
Archparc -74166 ST JULIEN EN GENEVOIS Cédex

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Saleve : info@syndicat-mixte-du-saleve.fr Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Saleve : info@maisondu-saleve.com Site Internet : www.maisondu-saleve.com

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 074-257401950-20240129-D001_2024-DE

S10



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 074-257401950-20240129-D001_2024-DE

S²LO

DECIDE

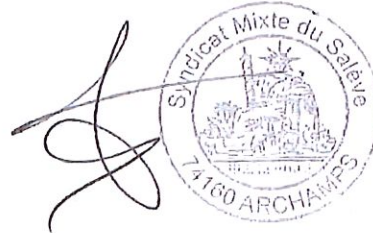
1. De **DEMANDER** une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes et à l'Europe selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
2. De **SIGNER** tout document se rapportant à la présente décision.

A Archamps, le 29/01/2024

La Présidente du Syndicat Mixte du Salève
Badia CHALEL

La Présidente certifie le caractère exécutoire
de cette décision transmise en PREFECTURE
le **29 JAN. 2024**

et publiée le



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE – Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral – ArchParc –
74160 ARCHAMPS

Adresse postale : SYNDICAT MIXTE DU SALEVE - Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral –
Archparc -74166 ST JULIEN EN GENEVOIS Cédex

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Salève : info@syndicat-mixte-du-saleve.fr Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Salève : info@maisondu-saleve.com, Site Internet : www.maisondu-saleve.com